

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DES CÈDRES**

**11 juillet 2017**

**PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 juillet 2017 à 19h30 à l'hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

**Présences :**

Les conseillers, Mmes Thérèse Lemelin et Karine Tessier, MM. Serge Clément, Yves Daoust et Maxime Pratte, sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

**Est absente :**

La conseillère, Mme Aline Trudel

**Sont également présents :**

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance

Mme Chantal Primeau, adjointe administrative, direction générale et greffe

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

**2017-07-270 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 juillet 2017**

*Le point suivant est ajouté :*

*6.10 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports : demande de panneaux d'arrêts obligatoires à l'intersection de la route 338 (chemin du Canal) et du chemin Saint-Dominique*

Il est proposé par Karine Tessier,  
Appuyé par Yves Daoust,  
Et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour du 11 juillet 2017 ci-dessous modifié :

**Moment de réflexion**

**1. Ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 juillet 2017

**2. Adoption du procès-verbal**

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017

**3. Affaires financières**

3.1 Acceptation des comptes du 10 juin au 12 juillet 2017

3.2 Acceptation de la liste des bons de commande du 6 au 30 juin 2017

3.3 Autorisation de placements municipaux : produits Desjardins

3.4 Paiement de diverses factures affectées au règlement d'emprunt numéro 385-2015

- 3.5 Réfection du ponceau Wallot : reconnaissance de l'ouvrage d'art et réfection
  - 3.6 Demandes de subventions, financement et autres
    - 3.6.1 Haylee Reid : championnats nationaux canadien Cheer evolution nationals et United states All-star Federation Cheerleading Worlds
    - 3.6.2 Noémie Roy : championnats nationaux canadien Cheer evolution nationals et United states All-star Federation Cheerleading Worlds
  - 3.7 Environor Canda Inc. : paiement de la facture numéro C193
  - 3.8 Augmentation de la marge de crédit de la Municipalité
- 4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire**
- 4.1 Demandes de dérogations mineures :
    - 4.1.1 1570, montée Chénier (lot 2 048 138) / constructions accessoires (DOSSIER SUSPENDU)
    - 4.1.2 1241, rue Binette (lot 2 047 369) / hauteur et agrandissement du bâtiment principal
    - 4.1.3 1159, chemin Saint-Féréol (lot 2 048 397) / Distance séparatrice en milieu agricole
  - 4.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées
    - 145, rue Valade – lot 5 437 909 – remplacement du revêtement
    - 202, chemin Saint-Féréol – lot 2 046 871 - changement de la porte principale
    - 37, rue Saint-Thomas- lot 3 746 266 – rénovation extérieur du bâtiment principal
  - 4.3 Cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels – lot 2 046 317 (lots projetés 6 110 124 et 6 110 125 – rue des Frênes)
- 5. Règlements**
- 5.1 Adoption du règlement numéro 408-2017 décrétant les rémunérations lors d'élections et de référendums municipaux
  - 5.2 Adoption du second projet de règlement numéro 395-5-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de permettre l'éclairage des enseignes dans le noyau villageois, permettre les parcs et les équipements publics dans toutes les zones et limiter la partie supérieure des fondations
  - 5.3 Avis de motion et dispense de lecture– règlement numéro 216-1-2017 modifiant le règlement 216-2002 interdisant l'utilisation du sifflet des locomotives dans une partie de la Municipalité afin d'ajouter le passage à niveau du chemin Saint-Grégoire
  - 5.4 Adoption du projet de règlement numéro 216-1-2017 modifiant le règlement 216-2002 interdisant l'utilisation du sifflet des locomotives dans une partie de la Municipalité afin d'ajouter le passage à niveau du chemin Saint-Grégoire
- 6. Affaires municipales**
- 6.1 Autorisation pour l'entretien du terrain vacant municipal portant le numéro de lot 2 046 922
  - 6.2 Autorisation pour l'entretien du terrain vacant municipal portant le numéro de lot 2 048 362

- 6.3 Appui au projet d'implantation d'une seconde école primaire à Les Cèdres
- 6.4 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges : invitation au tournoi de golf annuel
- 6.5 Politique relative aux frais de déplacement et de séjour
- 6.6 Chemin de fer du Canadien national : demande d'abolition du sifflet de train aux passages à niveau du chemin Saint-Grégoire, point milliaire 28.19, subdivision Kingston
- 6.7 Chemin de fer du Canadien pacifique : demande d'abolition du sifflet de train aux passages à niveau du chemin Saint-Dominique, point milliaire 26.33, subdivision Winchester
- 6.8 Entente relative au projet pilote d'analyse commerciale et de recensement des entreprises entre le Centre local de développement de Vaudreuil-Soulanges et la Municipalité des Cèdres
- 6.9 Entente tripartite 2017-2021 entre la Municipalité des Cèdres, la ville de Salaberry-de-Valleyfield et la MRC de Beauharnois-Salaberry afin d'ajouter des contributions financières additionnelles dans le cadre du remplacement de la navette fluviale

## **7. Services techniques et travaux publics**

- 7.1 Développement domiciliaire Haut-Chamberry
  - 7.1.1 Certificat de l'acceptation finale de la phase 4A / travaux de bordures de béton et pavage
  - 7.1.2 Certificat de l'acceptation provisoire de la phase 4B lot 1 / travaux de bordures de béton et pavage
  - 7.1.3 Certificat de l'acceptation finale de la phase 4B lot 1 / travaux des services municipaux et fondation granulaire
  - 7.1.4 Certificat de l'acceptation provisoire de la phase 4B – lot 2 / travaux de bordures de béton et pavage
  - 7.1.5 Certificat de l'acceptation finale de la phase 4B lot 2 / travaux des services municipaux et fondation granulaire

## **8. Ressources matérielles et immobilières**

- 8.1 Groupe Neotech solutions informatiques : achat d'une tablette IDEAPad MIIX 510 pour le

## **9. Ressources humaines**

- 9.1 Reconduction du prolongement du contrat de travail de M. Mathieu Levac à titre de journalier/ouvrier temporaire au Service des travaux publics
- 9.2 Reconduction de l'embauche temporaire de M. Frédéric Paiement-Guilbault à titre de journalier/ouvrier temporaire au Service des travaux publics
- 9.3 Reconduction du poste temporaire de M. Guy Léveillé, journalier/ouvrier au Service des travaux publics
- 9.4 Projet de potagers urbains
  - 9.4.1 Création du projet de potagers urbains
  - 9.4.2 Embauche de M. Justin Daoust à titre de préposé horticole
- 9.5 Embauche occasionnel de Mme Diane Hervieux à titre d'animatrice à la bibliothèque Gaby-Farmer-Denis

9.6 Convention collective du personnel de bureau 2017-2022– section locale 800 : autorisation de signature

**10. Services des loisirs, Culture et vie communautaire**

10.1 Modification de la politique de développement de la collection locale

**11. Ressources matérielles et immobilières**

11.1 Apur urbanistes conseils: offre de services professionnels dans le cadre de l'élaboration d'un guide sur l'affichage

**12. Divers et correspondance**

**Période de questions**

**Parole au Conseil**

**Levée de la séance**

**Adopté à l'unanimité**

**2017-07-271 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017**

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Thérèse Lemelin,  
Appuyé par Maxime Pratte,  
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017 soit adopté le tout en conformité du Code municipal.

**Adopté à l'unanimité**

**2017-07-272 Acceptation des comptes du 15 juin au 12 juillet 2017**

Il est proposé par Maxime Pratte,  
Appuyé par Serge Clément,  
Et résolu :

D'ACCEPTER le paiement des comptes du 15 juin au 12 juillet 2017 tel qu'inscrits au journal des déboursés, et ce en considérant que les membres du Conseil ont reçu à cet effet toute la documentation pertinente et lesdits documents sont déposés aux archives de la Municipalité.

- Liste des chèques / fonds de fonctionnement : numéros 6770 au 6930 au montant total de 599 452.70 \$;
- Liste des chèques annulés / fonds de fonctionnement : numéros 6699 au montant total de 147.65 \$ ;
- Fonds pour règlements : 9600149 au 9600160 au montant total de 288 388.40 \$;
- Salaires des employés et rémunération des élus pour les semaines de paie numéros 23 à 26 inclusivement au montant total de 163 696.85 \$;
- Salaires des employés au montant brut de 154 883.19 \$;

- Contribution de l'employeur au montant de 22 935.09 \$.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2017-07-273 Acceptation de la liste des bons de commande du 6 au 30 juin 2017**

Il est proposé par Thérèse Lemelin,  
Appuyé par Maxime Pratte,  
Et résolu :

QUE conformément à l'article 961.1 du Code municipal, le rapport des dépenses présenté à cette séance inclus également le rapport des autorisations de dépenses émis au cours du mois précédent;

QUE la présente certifie que la liste des bons de commandes et la liste des engagements financiers de l'année 2017 transmises par le secrétaire-trésorier à chaque membre du Conseil, et émises le 30 juin 2017 pour des dépenses respectives de 74 038.13 \$ et 369 640.54\$ ont été acceptées par le Conseil municipal à cette séance.

**Adopté à l'unanimité**

**2017-07-274 Autorisation de placements municipaux : produits Desjardins**

ATTENDU l'intérêt du Conseil municipal d'assurer une gestion judicieuse des fonds publics ;

ATTENDU QUE des placements financiers dans des produits d'investissements garantis sont effectués sur une base annuelle ;

ATTENDU QU'un montant de 1,5 millions de dollars constituant une réserve financière est disponible pour fins d'investissements ;

Il est proposé par Thérèse Lemelin,  
Appuyé par Maxime Pratte,  
Et résolu

QUE le Conseil municipal autorise de procéder au placement de 1,5 millions de dollars dans un produit d'investissement garanti sur mesure infrastructure pour un terme de 3 ans.

**Adopté à l'unanimité**

**2017-07-275 Paiement de diverses factures affectées au règlement d'emprunt numéro 385-2015**  
*Projet numéro 16-800-12*

ATTENDU les travaux d'aménagement effectués au parc Sophie;

ATTENDU la réception de diverses factures relatives à ces travaux;

Il est proposé par Karine Tessier,  
Appuyé par Yves Daoust,  
Et résolu

D'AUTORISER le paiement des factures suivantes pour un montant total de 28 062,69 \$ (taxes en sus) :

| Numéro de facture | Fournisseur                                | Montant (taxes en sus) |
|-------------------|--|------------------------|
| 706006088         | Démix Béton                                | 352.32\$               |
| 157803            | Terrassement Martel Enrg                   | 2 220\$                |
| 706099            | Terrassement Martel Enrg                   | 1 387.50\$             |
| FC-232026         | St-Germain égouts et aqueducs              | 2 452.50\$             |
| FC-231537         | St-Germain égouts et aqueducs              | 787.50\$               |
| 034424            | Pavage Vaudreuil Ltée                      | 382.16\$               |
| 094271            | Bauval Carrières régionales                | 2 399.47\$             |
| 094168            | Bauval Carrières régionales                | 2 311.51\$             |
| 094493 (partiel)  | Bauval Carrières régionales                | 2 076.75\$             |
| 2336              | Les entreprises Mathieu Leduc Inc.         | 3 251.30\$             |
| 613               | Les menuiseries Laurent Proulx et fils inc | 1 170\$                |
| 1306793           | Montréal brique et pierre inc.             | 1 968.36\$             |
| 1307271           | Montréal brique et pierre inc.             | 103.53\$               |
| 1307275           | Montréal brique et pierre inc.             | 88.74\$                |
| 324932            | Les serres Clermont                        | 290\$                  |
| 011693            | Produits Cedra (1999) inc.                 | 3 799\$                |
| 009027            | E. Rollin compagnie Ltée                   | 994.50\$               |
| 009026            | E. Rollin compagnie Ltée                   | 1 944\$                |
| 405270            | La plomberie Roger Lavoie Inc.             | 83.55\$                |

QUE les dépenses soient affectées au règlement d'emprunt numéro 385-2015.

**Adopté à l'unanimité**

**2017-07-276 Réfection du ponceau Wallot : reconnaissance de l'ouvrage d'art et réfection**

ATTENDU QUE la Municipalité doit assumer une charge financière importante pour maintenir ses infrastructures en bon état ;

ATTENDU QUE le ponceau Wallot nécessite une réfection majeure afin de garantir la sécurité des automobilistes qui transitent sur le chemin Saint-Féréol entre la route 340 et l'autoroute 20 ;

ATTENDU QUE le ponceau Wallot doit être reconnu à titre d'ouvrage d'art par le *ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports* ;

ATTENDU la résolution numéro 2016-06-304 demandant au *ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports* est demeurée sans réponse ;

Il est proposé par Serge Clément,  
Appuyé par Maxime Pratte,  
Et résolu

QUE la Municipalité des Cèdres sollicite Mme Lucie Charlebois, députée de Soulanges, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et ministre responsable de la région de la Montérégie, afin d'obtenir son appui à ce que le ponceau Wallot soit reconnu à titre d'ouvrage d'art par le *ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports* en raison de ses caractéristiques et que des travaux de réfection soient programmés par ce même ministère dans les meilleurs délais.

**Adopté à l'unanimité**

**2017-07-277 Demande de subvention, financement et autre**  
***Haylee Reid : Championnats nationaux canadien Cheer evolution nationals et United states All-star Federation Cheerleading Worlds***

ATTENDU la demande de subvention à l'élite pour Mlle Haylee Reid, athlète de l'équipe Blackfirestorms pour le Club de Gymnastique Campi Agile & Sparks cheerleading ;

ATTENDU QUE Mlle Reid a participé aux championnats nationaux canadiens à Niagara Falls en Ontario du 7 au 9 avril 2017 et à la compétition United States All-Star Federation Cheerleading Worlds à Orlando en Floride du 27 avril au 3 mai 2017;

ATTENDU QUE la demande de subvention s'inscrit dans la Politique de subvention à l'élite / volet sportif;

Il est proposé par Karine Tessier,  
Appuyé par Yves Daoust,  
Et résolu

D'OCTROYER une subvention de 250 \$ à Mlle Haylee Reid dans le cadre de la Politique de subvention à l'élite / volet sportif.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2017-07-278 Demande de subvention, financement et autre**  
***Noémie Roy : Championnats nationaux canadien Cheer evolution  
nationals et United states All-star Federation Cheerleading Worlds***

ATTENDU la demande de subvention à l'élite pour Mlle Noémie Roy, athlète de l'équipe Blackfirestorms pour le Club de Gymnastique CampiAgile & Sparks cheerleading ;

ATTENDU QUE Mlle Roy a participé aux championnats nationaux canadiens à Niagara Falls en Ontario du 7 au 9 avril 2017 et à la compétition United States All-Star Federation Cheerleading Worlds à Orlando en Floride du 27 avril au 3 mai 2017;

ATTENDU QUE la demande de subvention s'inscrit dans la Politique de subvention à l'élite / volet sportif;

Il est proposé par Karine Tessier,  
Appuyé par Yves Daoust,  
Et résolu

D'OCTROYER une subvention de 250 \$ à Mlle Noémie Roy dans le cadre de la Politique de subvention à l'élite / volet sportif.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2017-07-279 Environor Canda Inc. : paiement de la facture numéro C193**

ATTENDU la réception de la facture numéro C193 relativement à l'achat de produits destinés au traitement de l'eau potable;

Il est proposé par Serge Clément,  
Appuyé par Yves Daoust,  
Et résolu

D'ACQUITTER la facture numéro C193 à la firme *Environor Canada Inc.* relativement à l'achat de produits destinés au traitement de l'eau potable au coût de 15 995 \$ (taxes en sus).

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier



**2017-07-280 Augmentation de la marge de crédit de la Municipalité**

ATTENDU les investissements importants en infrastructures à venir ainsi que les dépenses d'opération à payer sur une base courante ;

ATTENDU les placements monétaires basés sur une échéance pouvant parfois atteindre 3 ans ;

ATTENDU l'intérêt de se doter de plus de liquidités sur de courtes périodes pour assumer les obligations financières envers les fournisseurs lors de la réalisation de travaux d'infrastructures d'envergure ;

Il est proposé par Thérèse Lemelin,  
Appuyé par Yves Daoust,  
Et résolu

DE DEMANDER à *Desjardins Entreprises Vaudreuil-Soulanges* d'augmenter la marge de crédit de la Municipalité de 400 000\$ à 1 000 000\$;

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer les documents nécessaires pour procéder à l'augmentation de la marge de crédit de la Municipalité.

**Adopté à l'unanimité**

**Demande de dérogation mineure**  
**1570, montée Chénier (lot 2 048 138) / constructions accessoires**  
CE DOSSIER EST SUSPENDU

**2017-07-281 Demande de dérogation mineure**  
**1241, rue Binette (lot 2 047 369)**  
**Hauteur et agrandissement du bâtiment principal**

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par M. Pascal Binette en date du 20 juin 2017;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal d'une hauteur de 5,75 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une hauteur minimale de 6 mètres;

ATTENDU QUE la hauteur du bâtiment principal qu'on souhaite agrandir est protégée par droits acquis;

ATTENDU QUE l'agrandissement projeté est à l'arrière du bâtiment principal;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé l'acceptation de la dérogation mineure lors de sa séance du 27 juin 2017;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 26 mai 2017;

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est proposé par Serge Clément,  
Appuyé par Maxime Pratte,  
Et résolu :

D'ACCEPTER la dérogation mineure visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal d'une hauteur de 5,75 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une hauteur minimale de 6 mètres, et ce pour le 1241, rue Binette.

**Adopté à l'unanimité**

**2017-07-282    Demande de dérogation mineure  
1159, chemin Saint-Féréol (lot 2 048 397)  
Distance séparatrice en milieu agricole**

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par M. Michel Proulx en date du 20 juin 2017;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre la réduction des distances séparatrices avec les maisons d'habitation à 78 mètres et 90 mètres avec l'augmentation du nombre d'unités animales d'un cheptel laitier dans un bâtiment alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une distance séparatrice minimale de 111 mètres avec les maisons d'habitation;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par Michel Proulx en date du 20 juin 2017;

ATTENDU QUE la demande a été préparée par les consultants *Lemay et Choinière* à l'aide d'un document daté du 21 juin 2017;

ATTENDU QUE le projet prévoit un brise vent en conformité avec les normes édictées par la MAPAQ;

ATTENDU QUE deux résidences sont impactées par la demande;

ATTENDU QUE le bâtiment rendu dérogoire avec l'augmentation des unités animales (vaches) est existant;

ATTENDU QUE les propriétaires impactés ont signé une lettre de consentement pour le projet;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé l'acceptation de la dérogation mineure lors de sa séance du 27 juin 2017;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 27 juin 2017;

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est proposé par Thérèse Lemelin,  
Appuyé par Serge Clément,  
Et résolu :

D'ACCEPTER la dérogation mineure visant à permettre la réduction des distances séparatrices avec les maisons d'habitation à 78 mètres et 90 mètres avec l'augmentation du nombre d'unités animales d'un cheptel laitier dans un bâtiment alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une distance séparatrice minimale de 111 mètres avec les maisons d'habitation, et ce pour le 1159, chemin Saint-Féréol.

**Adopté à l'unanimité**

**2017-07-283 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées**

ATTENDU les demandes de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposées au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'acceptation des PIIA lors de sa séance du 27 juin 2017;

Il est proposé par Maxime Pratte,  
Appuyé par Yves Daoust,  
Et résolu :

D'ACCEPTER les *Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, tel que déposé, pour les propriétés suivantes :

| <b>Adresses</b>                             | <b>Nature des demandes</b>                  | <b>Décision CCU</b> |
|---|---|---------------------|
| 145, rue Valade – lot 5 437 909             | Remplacement du revêtement                  | Acceptée            |
| 202, chemin Saint-Féréol –<br>lot 2 046 871 | Changement de la porte principale           | Acceptée            |
| 37, rue Saint-Thomas-<br>lot 3 746 266      | Rénovation extérieure du bâtiment principal | Acceptée            |

**Adopté à l'unanimité**

**2017-07-284 Cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels – lot 2 046 317 (lots projetés 6 110 124 et 6 110 125 – rue des Frênes)**

ATTENDU QUE la demande d'opération cadastrale affectant le lot 2 046 317 appuyée par le plan T7889-1-3 minute 17 118 daté du 26 mai 2017 préparé et déposé par l'arpenteur - géomètre Benoit Rolland le 30 mai 2017;

ATTENDU QUE la Municipalité n'aurait pas d'intérêt à faire l'acquisition de terrain à cet endroit;

ATTENDU QUE cette demande concerne la subdivision du lot 2 046 317 afin de former deux lots distincts (lots projetés 6 110 124 et 6 110 125) ;

ATTENDU QUE les lots projetés 6 110 124 et 6 110 125 auront un usage résidentiel ;

ATTENDU QU'après étude, les membres du Comité administratif d'urbanisme recommandent au Conseil que la compensation pour le 10 % pour fins de parcs et terrains de jeux et d'espaces naturels soit versée en argent pour une valeur de 7 090 \$;

Il est proposé par Karine Tessier,  
Appuyé par Maxime Pratte,  
Il est résolu :

D'ACCEPTER le versement de la somme de 7 090 \$ pour une compensation à la cession pour fins de parcs et terrains de jeux et d'espaces naturels correspondant à 10% de la valeur du lot affecté.

**Adopté à l'unanimité**

**2017-07-285 Adoption du règlement numéro 408-2017 décrétant les rémunérations du personnel électoral lors d'élections et de référendums municipaux**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le Conseil d'une municipalité peut établir de nouveaux tarifs de rémunération pour le personnel électoral ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire offrir une rémunération visant à favoriser les services de qualité du personnel électoral compte tenu de l'expérience et des compétences exigés dans le domaine électoral, et ce en tentant de rapprocher ses tarifs de ceux établis par le Directeur général des élections pour le personnel électoral municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion et dispense de lecture a été dûment donné et un projet de règlement adopté à la séance du Conseil du 13 juin dernier;

ATTENDU QUE tous les conseillers ont déclaré avoir lu le projet de règlement et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Serge Clément,  
Appuyé par Karine Tessier,  
Il est résolu :

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ CE QUI SUIT :

## ARTICLE 1 RÉMUNÉRATION PAYABLE LORS D'UNE ÉLECTION

Toute personne embauchée dans le cadre d'une élection générale ou d'une élection partielle reçoit une rémunération telle qu'établie ci-dessous :

| <b>Encadrement</b>                                  | <b>Taux horaire</b>   |
|---|---|
| Président d'élection                                | 43,36 \$ <sup>1</sup>   |
| Secrétaire d'élection                               | 75% rémunération du président   |
| Adjoint au président d'élection                     | 50% rémunération du président   |
| <b>Taux fixe</b>                                    |   |
| Trésorier   | 200 \$ / rapport / candidat<br>200 \$ / parti autorisé<br>40 \$ / candidat d'un parti |
| <b>Commission de révision</b>                       | <b>Taux horaire</b>   |
| Président d'une commission de révision              | 18,20 \$  |
| Membre d'une commission de révision                 | 16,20 \$  |
| Agent réviseur                                      | 16,20 \$ <sup>2</sup>   |
| <b>Journée du vote par anticipation</b>             | <b>Forfaitaire par jour</b>   |
| Responsable de salle (Primo)                        | 300 \$  |
| Préposé au maintien de l'ordre                      | 300 \$  |
| Scrutateur d'un bureau de vote                      | 180 \$ <sup>3</sup>   |
| Secrétaire d'un bureau de vote                      | 180 \$ <sup>3</sup>   |
| Préposé à l'information et à la table d'accueil     | 140 \$  |
| Président d'une table de vérification de l'identité | 160 \$  |
| Membres d'une table de vérification de l'identité   | 140 \$  |
| Réserviste  | 55 \$   |
| <b>Journée du scrutin</b>                           | <b>Forfaitaire par jour</b>   |
| Responsable de salle (Primo)                        | 300 \$  |
| Préposé au maintien de l'ordre                      | 300 \$  |
| Scrutateur d'un bureau de vote                      | 210 \$  |
| Secrétaire d'un bureau de vote                      | 210 \$  |
| Préposé à l'information et à la table d'accueil     | 140 \$  |
| Président d'une table de vérification de l'identité | 160 \$  |
| Membres d'une table de vérification de l'identité   | 140 \$  |
| Réserviste  | 55 \$   |
| <b>Vote itinérant</b>                               | <b>Taux horaire</b>   |
| Scrutateur au vote itinérant                        | 17 \$   |
| Secrétaire au vote itinérant                        | 17 \$   |

<sup>1</sup> Taux horaire – directeur de scrutin selon le Directeur général des élections

<sup>2</sup> Kilométrage : 0.50 \$ / km

<sup>3</sup> Le scrutateur et le secrétaire du bureau de vote par anticipation reçoivent une allocation de 30 \$ pour le dépouillement le soir du scrutin

## **ARTICLE 2 RÉMUNÉRATION PAYABLE LORS D'UN RÉFÉRENDUM**

### **2.1 Secrétaire-trésorier**

Lorsqu'il y a un scrutin référendaire, le secrétaire-trésorier ou son remplaçant a le droit de recevoir une rémunération de 500 \$.

Lorsqu'il y a un vote par anticipation référendaire, il reçoit une rémunération de 275 \$.

### **2.2 Responsable du registre et adjoint à celui-ci**

Tout responsable du registre ou adjoint à celui-ci qui est fonctionnaire de la Municipalité a le droit de recevoir une rémunération pour chaque heure où il exerce ses fonctions de responsable ou d'adjoint en dehors de ses heures habituelles de travail comme fonctionnaire, celle-ci est égale à sa rémunération horaire comme fonctionnaire majorée de 50%.

Tout responsable du registre ou adjoint qui n'est pas fonctionnaire de la Municipalité a le droit de recevoir une rémunération de 16 \$ pour chaque heure où il exerce ses fonctions.

### **2.3 Autres personnes exerçant une fonction référendaire**

Les articles 2.1 et 2.2 s'appliquent aux personnes qui, lors d'un référendum, exercent les fonctions correspondant à celles visées à ces articles.

Pour cette application, on entend par :

- Élection : le référendum;
- Président d'élection : le secrétaire-trésorier ou son remplaçant

## **ARTICLE 3 RÉMUNÉRATION POUR LA PRÉSENCE À UNE SÉANCE DE FORMATION**

Toute personne visée par le présent règlement sauf le secrétaire-trésorier ou son remplaçant, le président d'élection, le secrétaire d'élection, l'adjoint au président d'élection et toute personne exerçant, lors d'un référendum, les fonctions qui correspondent à celles de ces deux derniers, a le droit de recevoir une rémunération de 33 \$ pour sa présence à toute séance de formation tenue par le secrétaire-trésorier, son remplaçant ou le président d'élection ou par toute personne qu'il désigne.

## **ARTICLE 4 CUMUL DE FONCTIONS SIMULTANÉES**

Le cumul de fonctions simultanées donne droit seulement à la rémunération la plus élevée. Par exemple, le secrétaire d'élection qui agit à titre de PRIMO lors du vote par anticipation, n'a pas droit à une rémunération supplémentaire à celle prévue à titre de secrétaire d'élection.

## **ARTICLE 5 RÉMUNÉRATION AUTRE**

S'il n'y a aucune rémunération qui a été établie, ce qui est généralement le cas des personnes dont le président requiert les services à titre temporaire, le membre du personnel a droit à la rémunération convenue avec le président d'élection.

## **ARTICLE 6 INDEXATION ANNUELLE DE LA RÉMUNÉRATION**

Le taux d'indexation des rémunérations prévues au présent règlement sera l'indice des prix à la consommation (IPC) au Canada, du mois d'octobre précédent chaque année, sans toutefois d'ajustement à la baisse.

## **ARTICLE 7 AUTORISATION DE DÉPENSES**

Le président d'élection peut autoriser des dépenses et passer des contrats, sans égard au montant, même avant le début de la période électorale ou référendaire, en autant que toutes les dépenses soient en vue d'une élection ou d'un référendum et que ces dépenses respectent la législation en vigueur, notamment en matière d'adjudication des contrats. Il peut également embaucher tout le personnel électoral nécessaire.

## **ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Adopté à l'unanimité**

Raymond Larouche  
Maire

Jimmy Poulin  
Secrétaire-trésorier

**2017-07-286 Adoption du second projet de règlement numéro 395-5-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de permettre l'éclairage des enseignes dans le noyau villageois, permettre les parcs et les équipements publics dans toutes les zones et limiter la partie supérieure des fondations**

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 395-2016 de la Municipalité des Cèdres est entré en vigueur le 11 mai 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le *Code municipal* du Québec (CMQ) et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) et que le règlement de zonage numéro 395-2016 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge pertinent de modifier les dispositions relatives à l'éclairage des enseignes dans le noyau villageois, les parcs et les équipements publics et la partie supérieure de la fondation;

ATTENDU QUE le Comité administratif d'urbanisme est favorable au projet de règlement;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté à la séance du Conseil du 13 juin dernier;

ATTENDU QUE tous les conseillers ont déclaré avoir lu le projet de règlement et ont renoncé à sa lecture;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le premier projet de règlement prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 4 juillet 2017 à 19h et qu'aucune modification n'a été apportée au règlement;

Il est proposé par Thérèse Lemelin,  
Appuyé par Maxime Pratte,  
Et résolu :

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT SECOND PROJET DE RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ CE QUI SUIT :

#### **ARTICLE 1**

Le précédent préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement de zonage numéro 395-05-2016.

#### **ARTICLE 2**

La définition du terme « sous-sol » à l'article 1.2.8 « Terminologie » du règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements le remplacement de l'expression « La partie supérieure de la fondation doit être située à moins de 2 m du niveau moyen du sol. » avec l'expression suivante :

« et dont la moitié ou plus de la hauteur entre le plancher fini et le plafond fini est au-dessus du niveau du sol. »

#### **ARTICLE 3**

La définition du terme « étage » à l'article 1.2.8 « Terminologie » du règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements est modifiée avec l'ajout à la suite de l'expression « par le plafond au-dessus. » du texte suivant :

« Le sous-sol n'est pas considéré comme un étage. »

#### **ARTICLE 4**

L'article 3.1.1 a) « Généralités » du règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements est modifié par le remplacement de l'expression « Les parcs ornementaux, les mini-parcs et les parcs de voisinage de moins de 2 hectares » par l'expression suivante:



« Les pistes cyclables et les parcs, terrains de jeux et autres espaces verts de moins de 2 hectares incluant les bâtiments de services et les équipements sportifs extérieurs. »

## **ARTICLE 5**

L'article 3.1.1 b) « Généralités » du règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements est modifié par l'ajout à la suite de l'expression « d'égout » de l'expression suivante:

« (incluant les équipements et les bâtiments accessoires tel que réservoirs d'eau, bâtiments de services, les stations et poste de pompage et de mesurage, etc.) »

## **ARTICLE 6**

Le titre et le texte de l'article 3.4.11 « Élévation du niveau du rez-de-chaussée » du règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements est remplacé avec le titre et le texte suivant :

### **« 3.4.11 Mur de fondation**

Aucun mur de fondation d'un bâtiment ne doit être apparent pour plus de 1,2 mètre au-dessus du niveau du sol dans les cours avant et avant secondaire.

#### **3.4.11.1 Hauteur**

L'élévation de la partie supérieure du mur de fondation en cour avant et cour avant secondaire ne doit jamais être inférieure à 0,3 mètre, ni être supérieure à 1,5 mètre par rapport au niveau le plus haut de la rue auquel il fait face.

Cette disposition ne s'applique pas dans le cas où le terrain présente, par sa topographie naturelle, une dénivellation de plus de 1,5 mètre.

#### **3.4.11.2 Élévation du rez-de-chaussée**

Le niveau du plancher du rez-de-chaussée d'un bâtiment principal mesuré avec une façade faisant face à une rue ne doit pas s'élever à plus de 1,8 m par rapport au niveau le plus haut de la rue auquel il fait face.

## **ARTICLE 7**

Le libellé concernant « Éclairage autorisée » d'une enseigne « isolée du bâtiment » du tableau 64 « Dispositions sur les enseignes du noyau villageois » de l'article 10.3.1 « Dispositions particulières applicables aux enseignes du noyau villageois » du règlement 395-2016 et ses amendements est modifié avec le remplacement du mot « non » par l'expression suivante :

« oui seulement avec col de cygne »

#### **ARTICLE 8**

Le libellé concernant « Éclairage autorisée » d'une enseigne « attaché au bâtiment » du tableau 64 « Dispositions sur les enseignes du noyau villageois » de l'article 10.3.1 « Dispositions particulières applicables aux enseignes du noyau villageois » du règlement 395-2016 et ses amendements est modifié avec le remplacement du mot « non » par l'expression suivante :

« oui seulement avec col de cygne »

#### **ARTICLE 9**

Le texte de l'article 4.9.8 « Annexe » du règlement 395-2016 et ses amendements est remplacé par le texte suivant :

« Une maison mobile peut comporter 2 annexes (balcon, galerie, solarium ou véranda). La largeur totale de la maison mobile mesurée sur la façade la plus étroite, comprenant les annexes, ne doit excéder 10 m. »

#### **ARTICLE 10**

Le présent règlement fait partie intégrante du règlement de zonage numéro 395-2016 qu'il modifie.

#### **ARTICLE 11**

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

**Adopté à l'unanimité**

Raymond Larouche  
Maire

Jimmy Poulin  
Secrétaire-trésorier

**2017-07-287 Avis de motion et dispense de lecture – règlement numéro 216-1-2017 modifiant le règlement 216-2002 interdisant l'utilisation du sifflet des locomotives dans une partie de la Municipalité afin d'ajouter le passage à niveau du chemin Saint-Grégoire**

**AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par le conseiller, SERGE CLÉMENT, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 216-1-2017 modifiant le règlement 216-2002 interdisant l'utilisation du sifflet des locomotives dans une partie de la Municipalité afin d'ajouter le passage à niveau du chemin Saint-Grégoire.

Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément au Code municipal.

**2017-07-288 Adoption du projet de règlement numéro 216-1-2017 modifiant le règlement 216-2002 interdisant l'utilisation du sifflet des locomotives dans une partie de la Municipalité afin d'ajouter le passage à niveau du chemin Saint-Grégoire**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le 8 janvier 2002, un règlement interdisant l'utilisation du sifflet des locomotives dans une partie de la Municipalité;

ATTENDU QUE selon la règle 14 (L) (ii) du Règlement d'exploitation ferroviaire du Canada, le sifflet de locomotive doit être utilisé à tous les passages à niveau public;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada ont installé un nouveau système d'avertissement constitué de feux clignotants, sonnerie, barrières et détecteur à temps constant au passage à niveau du chemin Saint-Grégoire, au point milliaire 28.19 de la subdivision Kingston;

ATTENDU la volonté de la Municipalité des Cèdres à ce que ce passage à niveau soit éligible à l'introduction d'un règlement anti-sifflet;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 216-2002 afin d'ajouter l'interdiction de l'utilisation du sifflet de locomotive au passage à niveau du chemin Saint-Grégoire, au point milliaire 28.19 de la subdivision Kingston;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres doit modifier son règlement préalablement à une inspection des lieux par Transports Canada ainsi qu'à l'émission d'une directive anti-sifflet par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada ;

ATTENDU QU'un avis de motion et dispense de lecture a été dûment donné lors de la présente séance du Conseil du 11 juillet 2017;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est résolu par Serge Clément,  
Appuyé par Yves Daoust,  
Et résolu

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT PROJET DE RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ CE QUI SUIIT :

**ARTICLE 1**

Le précédent préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement numéro 216-1-2017 modifiant le règlement 216-2002 interdisant l'utilisation du sifflet des locomotives dans une partie de la Municipalité afin d'ajouter le passage à niveau du chemin Saint-Grégoire

## **ARTICLE 2**

L'utilisation du sifflet de locomotive est défendue au passage à niveau du chemin Saint-Grégoire, point milliaire 28.19 de la subdivision Kingston.

## **ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi, mais prendra effet après approbation par Transports Canada et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CFCN).

**Adopté à l'unanimité**

Raymond Larouche  
Maire

Jimmy Poulin  
Secrétaire-trésorier

### **2017-07-289 Autorisation pour l'entretien du terrain vacant municipal portant le numéro de lot 2 046 922**

ATTENDU la demande de M. Stéphane Campeau d'entretenir le terrain vacant municipal portant le numéro de lot 2 046 922 formant une superficie de 11 925,9 mètres carrés à la seule fin de récolte du foin;

ATTENDU QUE l'autorisation doit exclure la partie du terrain réservée à l'implantation d'un plateau de soccer et ses usages accessoires ;

ATTENDU QUE M. Campeau sera responsable de l'entretien du lot ;

Il est proposé par Serge Clément,  
Appuyé par Yves Daoust,  
Et résolu

QUE le Conseil municipal autorise M. Stéphane Campeau à entretenir le terrain vacant municipal portant le numéro de lot 2 046 922 formant une superficie de 11 925,9 mètres carrés à la seule fin de récolte du foin.

**Adopté à l'unanimité**

### **2017-07-290 Autorisation pour l'entretien du terrain vacant municipal portant le numéro de lot 2 048 362**

ATTENDU QUE M. François Levac entretient une partie du terrain vacant municipal portant le numéro de lot 2 048 362 formant une superficie de 23 934.5 mètres carrés à la seule fin de récolte du foin;

Il est proposé par Serge Clément,  
Appuyé par Yves Daoust,  
Et résolu

QUE le Conseil municipal autorise M. François Levac à entretenir une partie du terrain vacant municipal portant le numéro de lot 2 048 362 formant une superficie de 23 934.5 mètres carrés à la seule fin de récolte du foin.

**Adopté à l'unanimité**

**2017-07-291 Appui au projet d'implantation d'une seconde école primaire à Les Cèdres**

ATTENDU le manque actuel d'environ 200 places élèves à l'école Marguerite-Bourgeoys afin de combler les besoins de la population de la Municipalité des Cèdres ;

ATTENDU l'intérêt et la recommandation de la Commission scolaire des Trois-Lacs à implanter une nouvelle école primaire pouvant offrir jusqu'à 500 places élèves afin de combler les besoins actuels et futurs pour une projection de 5 ans;

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité des Cèdres à accueillir une 2<sup>e</sup> école primaire visant à répondre à la projection des besoins établit par la Commission scolaire des Trois-Lacs dans le cadre du Plan Québécois des infrastructures du Québec (PQ) 2018-2028 ;

ATTENDUE QUE la Municipalité a identifié sur son territoire un site potentiel de plus de 20 000 mètres carrés permettant l'implantation d'une nouvelle école primaire ;

ATTENDU QUE ce site doit faire l'objet d'autorisation gouvernementale préalable avant de recevoir une école primaire ;

Il est proposé par Karine Tessier,  
Appuyé par Maxime Pratte,  
Et résolu

QUE le Conseil municipal appui le projet d'implantation d'une seconde école primaire à Les Cèdres et s'engage dans les démarches nécessaires visant à obtenir les autorisations gouvernementales appropriées;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à Mme Lucie Charlebois, députée de Soulanges, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et ministre responsable de la région de la Montérégie ainsi qu'à Mme Francine St-Denis, présidente de la Commission scolaire des Trois-Lacs.

**Adopté à l'unanimité**

**2017-07-292 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges : invitation au tournoi de golf annuel**

ATTENDU la tenue du tournoi annuel de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges qui se déroulera le 23 août 2017 au Club de golf Atlantide;

ATTENDU la pertinence de la Municipalité à participer à cet évènement;

Il est proposé par Yves Daoust,  
Appuyé par Thérèse Lemelin,  
Et résolu

DE PARTICIPER au tournoi annuel de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges qui se déroulera le 23 août 2017 au Club de golf Atlantide au coût de 200\$ le billet, et de désigner le maire, M. Raymond Larouche et le conseiller, M. Serge Clément, à représenter la Municipalité des Cèdres.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2017-07-293 Politique relative aux frais de déplacement et de séjour**

ATTENDU l'intérêt d'adopter une politique relative aux frais de déplacement et de séjour;

ATTENDU QUE la politique vise à établir les modalités de remboursement des frais de déplacement et de séjour aux élus et à tous les employés de la Municipalité dans le cadre de leur fonction;

Il est proposé par Karine Tessier,  
Appuyé par Thérèse Lemelin,  
Il est résolu :

QUE la Municipalité des Cèdres adopte la Politique relative aux frais de déplacement et de séjour dont copie est jointe et faisant partie intégrante de la présente résolution.

**Adopté à l'unanimité**

**2017-07-294 Chemin de fer du Canadien national : demande d'abolition du sifflet de train aux passages à niveau du chemin Saint-Grégoire, point milliaire 28.19, subdivision Kingston**

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada ont installé un nouveau système d'avertissement constitué de feux clignotants, sonnerie, barrières et détecteur à temps constant au passage à niveau du chemin Saint-Grégoire, au point milliaire 28.19 de la subdivision Kingston;

ATTENDU les plaintes reçues de citoyens relatives à la nuisance acoustique provenant du sifflement du train au point milliaire 28.19 de la subdivision Kingston;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement 216-1-2017 modifiant le règlement numéro 216-2002 afin d'ajouter l'interdiction de l'utilisation du sifflet de locomotive au passage à niveau du chemin Saint-Grégoire, au point milliaire 28.19 de la subdivision Kingston;

Il est proposé par Thérèse Lemelin,  
Appuyé par Serge Clément,  
Il est résolu :

QUE le Conseil municipal demande à la Compagnie de chemin du fer du Canadien national (CN), CSX Corporation et à Transport Canada d'interdire l'emploi du sifflet des trains au passage à niveau du chemin Saint-Grégoire, au point milliaire 28.19 de la subdivision Kingston.

**Adopté à l'unanimité**

**2017-07-295 Chemin de fer du Canadien pacifique : demande d'abolition du sifflet de train aux passages à niveau du chemin Saint-Dominique, point milliaire 26.33, subdivision Winchester**

ATTENDU les plaintes reçues de citoyens relatives à la nuisance acoustique provenant du sifflement du train au point milliaire 26.33 de la subdivision Winchester;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres veut interdire l'emploi du sifflet du train au passage à niveau du chemin Saint-Dominique, point milliaire 26.33, subdivision Winchester;

Il est proposé par Yves Daoust,  
Appuyé par Maxime Pratte,  
Il est résolu :

QUE le Conseil municipal demande à la Compagnie de chemin du fer du Canadien pacifique (CP), CSX Corporation et à Transport Canada d'interdire l'emploi du sifflet des trains au passage à niveau au point milliaire 26.33 de la subdivision Winchester.

**Adopté à l'unanimité**

**2017-07-296 Entente relative au projet pilote d'analyse commerciale et de recensement des entreprises entre le Centre local de développement de Vaudreuil-Soulanges et la Municipalité des Cèdres**

ATTENDU QUE le protocole d'entente vise la mise à contribution, par la Municipalité des Cèdres et le Centre local de développement de Vaudreuil-Soulanges, d'un effort collectif visant la création d'une base de données et l'analyse du tissu commercial de la Municipalité et l'établissement des rôles et responsabilités de la Municipalité des Cèdres et du Centre local de développement de Vaudreuil-Soulanges pour le projet « d'analyse commerciale et de recensement des entreprises »;

Il est proposé par Karine Tessier,  
Appuyé par Yves Daoust,  
Il est résolu :

D'AUTORISER le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer l'entente relative au projet pilote d'analyse commerciale et de recensement des entreprises entre le Centre local de développement de Vaudreuil-Soulanges et la Municipalité des Cèdres.

**Adopté à l'unanimité**

**2017-07-297 Entente tripartite 2017-2021 entre la Municipalité des Cèdres, la ville de Salaberry-de-Valleyfield et la MRC de Beauharnois-Salaberry afin d'ajouter des contributions financières additionnelles dans le cadre du remplacement de la navette fluviale**

ATTENDU l'entente tripartite 2015-2019 intervenue entre la Municipalité des Cèdres, la ville de Salaberry-de-Valleyfield et la MRC de Beauharnois-Salaberry afin de soutenir financièrement les activités d'opération de la navette fluviale Les Cèdres / Salaberry-de-Valleyfield pour une période de 5 ans ;

ATTENDU le remplacement de la navette fluviale due à sa désuétude à partir de mai 2017 ;

ATTENDU la demande de contribution financière de la Municipalité des Cèdres à la ville de Salaberry-de-Valleyfield et à la MRC de Beauharnois-Salaberry pour l'acquisition d'une nouvelle navette fluviale;

ATTENDU la résolution numéro 2017-01-024 de la MRC de Beauharnois-Salaberry confirmant sa participation financière pour l'acquisition d'une navette fluviale reliant Les Cèdres et Salaberry-de-Valleyfield pour un montant additionnel de 2 110 \$ annuellement sur une période de 5 ans;

ATTENDU l'engagement de la ville de Salaberry-de-Valleyfield à participer financièrement à l'acquisition d'une navette fluviale reliant Les Cèdres et Salaberry-de-Valleyfield pour un montant additionnel de 4 219 \$ annuellement sur une période de 5 ans;

Il est proposé par Karine Tessier,  
Appuyé par Maxime Pratte,  
Et résolu :

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin à signer, pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, l'entente tripartite 2017-2021 entre la Municipalité des Cèdres, une entente de contribution financière avec la ville de Salaberry-de-Valleyfield et la MRC de Beauharnois-Salaberry en raison de l'acquisition de la nouvelle navette fluviale;

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin à signer, pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, une entente avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges en raison de l'acquisition de la nouvelle navette fluviale;

D'ABROGER la résolution numéro 2017-03-71 relativement à la modification de l'entente tripartite 2015-2019.

**Adopté à l'unanimité**



**2017-07-298 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports : demande de panneaux d'arrêts obligatoires à l'intersection de la route 338 (chemin du Canal) et du chemin Saint-Dominique**

ATTENDU l'installation de clignotants à l'intersection du chemin Saint-Dominique et de la route 338 en 2010 par le *ministère des Transports du Québec*;

ATTENDU QUE malgré la présence de ces clignotants, l'intersection demeure non sécuritaire comme en témoigne les derniers incidents survenus à cette intersection;

ATTENDU la problématique de visibilité, l'achalandage et la vitesse qui s'élève à 90 km/h à cet endroit;

ATTENDU les résolutions déposées auprès du *ministère des Transports du Québec* par la Municipalité au cours des dernières années demandant l'implantation de panneaux d'arrêts obligatoires à cette intersection ;

Il est proposé par Serge Clément,  
Appuyé par Karine Tessier,  
Et résolu :

DE DEMANDER au *ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports* d'installer des panneaux d'arrêts obligatoires à l'intersection de la route 338 (chemin du Canal) et de la route 338.

**Adopté à l'unanimité**

**2017-07-299 Développement domiciliaire Haut-Chamberry  
Certificat d'acceptation finale - phase 4A  
Travaux de bordures de béton et pavage**

ATTENDU la résolution numéro 2016-01-37 relative à l'acceptation provisoire des travaux de la phase 4A pour les travaux de bordures de béton et pavage sur le tronçon nord de la rue Champlain du développement domiciliaire Haut-Chamberry.

ATTENDU la demande des promoteurs du développement domiciliaire Haut-Chamberry de procéder à l'acceptation finale desdits travaux;

ATTENDU l'entente sur les travaux municipaux intervenue entre les parties

ATTENDU QUE la demande pour la phase 4A est conforme à l'entente relative à des travaux municipaux entre la Municipalité;

ATTENDU l'inspection des lieux réalisée le 28 juin dernier par la firme *WSP Canada Inc.*;

ATTENDU le rapport déposé en date du 11 juillet 2017 par le directeur de l'aménagement du territoire et des infrastructures, M. Jean-Paul Sauvé, attestant de la conformité des travaux de la phase 4A et ce, conditionnellement à la correction des déficiences dûment annotées au dessin numéro 01 de la firme *WSP Canada Inc.*;

ATTENDU le certificat d'acceptation finale déposée par la firme d'ingénierie *WSP Canada Inc.* en date du 28 juin 2016;

Il est proposé par Maxime Pratte,  
Appuyé par Yves Daoust,  
Il est résolu :

QUE le Conseil municipal accepte le certificat d'acceptation finale des travaux de la phase 4A pour les travaux de bordures de béton et de pavage sur une partie de la rue Champlain du lot 5 216 046 jusqu'au rond-point, et ce conditionnellement à la correction des déficiences dûment annotées au dessin numéro 01 de la firme *WSP Canada Inc.*

**Adopté à l'unanimité**

**2017-07-300 Développement domiciliaire Haut-Chamberry  
Certificat d'acceptation provisoire - phase 4B lot 1  
Travaux de bordures de béton et du pavage**

ATTENDU l'inspection des lieux réalisée le 28 juin dernier par la firme *WSP Canada Inc.*;

ATTENDU la recommandation du directeur de l'aménagement du territoire et des infrastructures, M. Jean-Paul Sauvé, de procéder à l'acceptation provisoire des travaux de bordures de béton et pavage;

ATTENDU le certificat de l'acceptation provisoire déposée par la firme d'ingénierie *WSP Canada Inc.* en date du 28 juin 2016;

ATTENDU l'entente sur les travaux municipaux intervenue entre les parties;

Il est proposé par Maxime Pratte,  
Appuyé par Yves Daoust,  
Il est résolu :

QUE le Conseil municipal accepte le certificat d'acceptation provisoire des travaux de la phase 4B lot 1 pour les travaux de bordures de béton et du pavage sur une partie de l'avenue Chamberry du lot 5 216 102 jusqu'à l'intersection de la rue du Ruisseau et l'avenue Chamberry ainsi que sur une partie de la rue du Ruisseau du lot 5 216 080 jusqu'au lot 5 216 113.

**Adopté à l'unanimité**

**2017-07-301 Développement domiciliaire Haut-Chamberry  
Certificat d'acceptation finale - Phase 4B lot 1  
Travaux des services municipaux et fondation granulaire**

ATTENDU la demande des promoteurs du développement domiciliaire Haut-Chamberry de procéder à l'acceptation finale des travaux de la phase 4B lot 1;

ATTENDU l'entente sur les travaux municipaux intervenue entre les parties;

ATTENDU QUE la demande pour la phase 4B lot 1 est conforme à l'entente relative à des travaux municipaux entre la Municipalité;

ATTENDU l'inspection des lieux réalisée le 28 juin dernier par la firme *WSP Canada Inc.*;

ATTENDU le rapport déposé en date du 11 juillet 2017 par le directeur de l'aménagement du territoire et des infrastructures, M. Jean-Paul Sauvé, attestant de la conformité des travaux de la phase 4B lot 1;

ATTENDU le certificat d'acceptation finale déposée par la firme d'ingénierie *WSP Canada Inc.* en date du 28 juin 2016;

Il est proposé par Maxime Pratte,  
Appuyé par Yves Daoust,  
Il est résolu :

QUE le Conseil municipal procède à l'acceptation finale des travaux de la phase 4B lot 1 pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de fondation granulaire sur une partie de l'avenue Chamberry du lot 5 216 102 jusqu'à l'intersection de la rue du Ruisseau et l'avenue Chamberry ainsi que sur une partie de la rue du Ruisseau du lot 5 216 080 jusqu'au lot 5 216 113.

**Adopté à l'unanimité**

**2017-07-302 Développement domiciliaire Haut-Chamberry  
Certificat d'acceptation provisoire - phase 4B – lot 2  
Travaux de bordures de béton et du pavage**

ATTENDU l'inspection des lieux réalisée le 28 juin dernier par la firme *WSP Canada Inc.*;

ATTENDU la recommandation du directeur de l'aménagement du territoire et des infrastructures, M. Jean-Paul Sauvé, de procéder à l'acceptation provisoire des travaux de bordures de béton et pavage;

ATTENDU le certificat d'acceptation provisoire déposée par la firme d'ingénierie *WSP Canada Inc.* en date du 28 juin 2016;

ATTENDU l'entente sur les travaux municipaux intervenue entre les parties;

Il est proposé par Maxime Pratte,  
Appuyé par Yves Daoust,  
Il est résolu :

QUE le Conseil municipal accepte le certificat d'acceptation provisoire des travaux de la phase 4B lot 2 pour les travaux de bordures de béton et du pavage sur une partie de la rue du Ruisseau entre les lots 5 216 088 et 5 216 095.

**Adopté à l'unanimité**

**2017-07-303 Développement domiciliaire Haut-Chamberry  
Certificat d'acceptation finale - phase 4B lot 2  
Travaux d'aqueduc, d'égouts et de la fondation granulaire**

ATTENDU la résolution numéro 2016-01-38 relative à l'acceptation provisoire des travaux de la phase 4B lot 2 pour les travaux d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de fondation de rue sur la rue du Ruisseau (section nord-est) du développement domiciliaire Haut-Chamberry;

ATTENDU la demande des promoteurs du développement domiciliaire Haut-Chamberry de procéder à l'acceptation finale desdits travaux;

ATTENDU l'entente sur les travaux municipaux intervenue entre les parties;

ATTENDU QUE la demande pour la phase 4B lot 2 est conforme à l'entente relative à des travaux municipaux entre la Municipalité;

ATTENDU l'inspection des lieux réalisée le 28 juin dernier par la firme *WSP Canada Inc.*;

ATTENDU le rapport déposé en date du 11 juillet 2017 par le directeur de l'aménagement du territoire et des infrastructures, M. Jean-Paul Sauvé, attestant de la conformité des travaux de la phase 4B lot 2;

ATTENDU le certificat d'acceptation finale déposée par la firme d'ingénierie *WSP Canada Inc.* en date du 28 juin 2016;

Il est proposé par Maxime Pratte,  
Appuyé par Yves Daoust,  
Il est résolu :

QUE le Conseil municipal accepte le certificat d'acceptation finale des travaux de la phase 4B lot 2 pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de fondation granulaire sur une partie de la rue du Ruisseau entre les lots 5 216 088 et 5 216 095.

**Adopté à l'unanimité**

**2017-07-304 Groupe Neotech solutions informatiques : achat d'une tablette IDEAPad MIIX 510 pour le Service de sécurité incendie**

ATTENDU la nécessité d'acquérir une tablette compatible avec l'application Targa dans le cadre des opérations de la prévention incendie;

ATTENDU l'offre de la firme *Groupe Neotech solutions informatiques*;

Il est proposé par Serge Clément,  
Appuyé par Karine Tessier,  
Et résolu:

D'ACCEPTER la soumission de la firme *Groupe Neotech Solutions informatiques* pour l'acquisition d'une tablette IDEAPad MIIX 510 au coût de 1 155 \$ (taxes en sus).

**Adopté à l'unanimité**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au fonds de roulement sur une période de 4 ans pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

#### **2017-07-305 Reconduction du prolongement du contrat de travail de M. Mathieu Levac à titre de journalier/ouvrier temporaire au Service des travaux publics**

ATTENDU la résolution numéro 2016-11-523 embauchant M. Mathieu Levac à titre de journalier/ouvrier temporaire pour le remplacement de l'employé numéro 43;

ATTENDU le prolongement indéterminé de l'absence de l'employé numéro 43;

ATTENDU la résolution numéro 2017-04-159 prolongeant le contrat de travail de M. Mathieu Levac;

ATTENDU QU'il y a lieu de spécifier trimestriellement la période de prolongement du contrat de travail;

Il est proposé par Serge Clément,  
Appuyé par Yves Daoust,  
Et résolu

DE RECONDUIRE le contrat de travail de M. Mathieu Levac à titre de journalier/ouvrier pour la période du 11 juillet au 6 octobre 2017, et ce à raison de 40 heures / semaine selon les conditions de travail de la convention collective des employés de voirie présentement en vigueur.

**Adopté à l'unanimité**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

#### **2017-07-306 Reconduction de l'embauche temporaire de M. Frédéric Paiement-Guilbault à titre de journalier/ouvrier temporaire au Service des travaux publics**

ATTENDU la résolution numéro 2017-04-160 embauchant M. Frédéric Paiement-Guilbault à titre de journalier/ouvrier temporaire jusqu'au 30 novembre 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de spécifier trimestriellement la période de prolongement du contrat de travail;

Il est proposé par Yves Daoust,  
Appuyé par Serge Clément,  
Et résolu

DE RECONDUIRE le contrat de travail de M. Frédéric Paiement-Guilbault à titre de journalier/ouvrier temporaire pour la période du 11 juillet au 6 octobre 2017 à raison de 40 heures / semaine selon les conditions de travail de la convention collective des employés de voirie présentement en vigueur.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2017-07-307 Reconduction de l'embauche temporaire de M. Guy Léveillé, journalier/ouvrier au Service des travaux publics**

ATTENDU la résolution numéro 2017-04-162 reconduisant jusqu'en juillet le poste de M. Guy Léveillé à titre de journalier au Service des travaux publics;

ATTENDU les besoins en personnel au Service des travaux publics;

ATTENDU QU'il y a lieu de spécifier trimestriellement la période de prolongement du contrat de travail;

Il est proposé par Yves Daoust,  
Appuyé par Serge Clément,  
Et résolu

DE RECONDUIRE l'embauche temporaire de M. Guy Léveillé, à titre de journalier/ouvrier au Service des travaux publics pour la période du 11 juillet au 6 octobre 2017 et ce, selon les conditions de la convention collective des employés de voirie présentement en vigueur.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2017-07-308    **Projet de potagers urbains**  
***Création du projet de potagers urbains*****

ATTENDU QUE *Les Incroyables Comestibles* sont un mouvement participatif citoyen de bien commun originaire de l'Angleterre;

ATTENDU QUE la nourriture à titre de facteur d'unité et de convivialité est au centre de ce mouvement;

ATTENDU QUE par des actions simples et accessibles à toutes et à tous, *Les Incroyables Comestibles* cherchent à promouvoir l'agriculture urbaine participative en invitant les citoyens à planter partout là où c'est possible et à mettre les récoltes en partage;

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité de participer à ce mouvement;

Il est proposé par Karine Tessier,  
Appuyé par Maxime Pratte,  
Et résolu

QUE le Conseil municipal approuve la création du projet de potagers urbains dans le cadre du mouvement mondiale des *Incroyables Comestibles*.

Qu'une enveloppe budgétaire de 1 000\$ soit alloué à l'aménagement de potagers urbains et aux *Incroyables comestibles Les Cèdres*.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2017-07-309    **Projet de potagers urbains**  
***Embauche de M. Justin Daoust à titre de préposé horticole dans le cadre du projet de potager urbain*****

ATTENDU QU'une ressource doit être allouée au projet de potager urbain afin de supporter les initiatives locales et d'encadrer la mise en place des *Incroyables Comestibles Les Cèdres*;

ATTENDU QUE la Municipalité bénéficie du programme d'*Emploi Canada* afin de financer le salaire étudiant afin de permettre une gestion appropriée du projet;

ATTENDU l'entrevue effectuée le 23 juin 2017;

ATTENDU les dispositions de l'article 2.2. du règlement numéro 383-2015 autorisant le directeur général de procéder à l'embauche d'un employé temporaire;

Il est proposé par Karine Tessier,

Appuyé par Yves Daoust,  
Et résolu

D'EMBAUCHER M. Justin Daoust à titre de préposé horticole pour la période du 30 juin au 23 septembre 2017, et ce selon les conditions intervenues entre les parties;

D'AUTORISER le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer le contrat de travail de M. Justin Daoust.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2017-07-310    Embauche occasionnel de Mme Diane Hervieux à titre d'animatrice à la bibliothèque municipale Gaby-Farmer-Denis**

ATTENDU les besoins en animation à la bibliothèque lors de remplacement d'employés;

ATTENDU les dispositions de l'article 2.2. du règlement numéro 383-2015 autorisant le directeur général de procéder à l'embauche d'un employé temporaire;

Il est proposé par Serge Clément,  
Appuyé par Karine Tessier,  
Et résolu

D'EMBAUCHER de façon occasionnelle, Mme Diane Hervieux à titre d'animatrice à la bibliothèque pour la période du 26 juin au 21 décembre 2017, et ce selon les conditions de la convention collective des employés de bureau présentement en vigueur.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2017-07-311    Convention collective du personnel de bureau 2017-2022 – section locale 800 : autorisation de signature**

ATTENDU QUE la convention collective du personnel de bureau - section locale 800 est échue depuis le 31 décembre 2016 ;



ATTENDU l'accord de principe intervenu le 29 juin 2017 entre les parties ;

Il est proposé par Thérèse Lemelin,  
Appuyé par Karine Tessier,  
Et résolu

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer la convention collective du personnel de bureau 2017-2022 - section locale 800.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2017-07-312 Modification de la politique de développement de la collection locale**

ATTENDU la résolution numéro 2017-05-188 adoptant la Politique de développement de la collection locale;

ATTENDU les modifications demandées par le *ministère de la Culture et des Communications*;

Il est proposé par Karine Tessier,  
Appuyé par Thérèse Lemelin,  
Et résolu

DE MODIFIER la Politique de développement de la collection locale de la façon suivante :

- Ajout des points 5.1 à 5.5 de la section Législation;
- Ajout de la « Fréquence d'évaluation des collections » au point 10.2.

**Adopté à l'unanimité**

**2017-07-313 Apur urbanistes conseils: offre de services professionnels dans le cadre de l'élaboration d'un guide sur l'affichage**

ATTENDU les besoins d'assistance professionnelle en urbanisme dans le cadre de l'élaboration d'un guide visant à identifier les lignes directrices en matière d'affichage sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE pour réaliser ce guide, deux rencontres de discussions avec le Comité composé de commerçants et d'élus sont requises;

Il est proposé par Karine Tessier,  
Appuyé par Thérèse Lemelin,  
Et résolu

DE MANDATER la firme *Apur urbanistes conseils* pour l'élaboration d'un guide sur l'affichage au montant forfaitaire de 4 800 \$ (taxes en sus);

QUE s'il advient la nécessité de tenir une 3<sup>e</sup> rencontre de discussion, les honoraires et frais s'élèvent à 650 \$ (taxes en sus).

**Adopté à l'unanimité**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général

#### **Période de questions allouée aux personnes présentes**

Le maire invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

*Début de la période de question : 20h19*

*Fin de la période de question : 20h25*

#### **Parole au Conseil**

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

#### **2017-07-314 Levée de la séance**

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Serge Clément,  
Appuyé par Karine Tessier,  
Et résolu:

QUE la présente séance soit levée à 20h37.

**Adopté à l'unanimité**

Raymond Larouche  
Maire

Jimmy Poulin  
Secrétaire-trésorier